



L'ECHO DE BERUS N°37



Chères Bérusiennes, chers Bérusiens,

Après plus de deux années d'une catastrophe sanitaire sans précédent et même si cette dernière n'est pas totalement derrière nous, alors qu'une nouvelle crise internationale s'est déclenchée en ce début d'année avec une guerre meurtrière aux portes de l'Europe, chose qu'aucun d'entre nous n'imaginait encore possible, alors que nous avons subi un épisode caniculaire écologiquement dramatique, alors que le pouvoir d'achat de chacun est mis à mal d'une manière démesurée, nous sommes amenés, habitants, élus, à nous poser de nombreuses questions quant à la manière dont nous affrontons et affronterons toutes ces épreuves.

Au-delà de ce contexte un tantinet alarmiste, Je peux vous dire que malgré toutes ces complications et contraintes, votre équipe municipale n'a jamais baissé les bras et a toujours travaillé dans l'intérêt de sa commune et de ses habitants.

Le bien-être et la sécurité des habitants demeurent toujours notre priorité et comme vous avez pu le constater, nous déployons de nombreux moyens et de nouveaux projets sont programmés afin de constamment nous améliorer dans ce domaine.

Je me réjouis de voir la vie associative reprendre son rythme normal avec ses activités au plus grand plaisir de tous. L'absence de ce lien social faisait vraiment défaut à tous et je crois encore plus à nos aînés.

Je tiens à saluer l'arrivée et l'investissement de Gilles SOUTY, notre nouvel employé communal, qui semble s'épanouir pleinement dans sa nouvelle activité professionnelle au sein de notre commune.

Cette nouvelle édition est également l'occasion d'avoir une pensée particulière pour les personnes qui nous ont malheureusement quittés ainsi qu'à leurs familles.

Je souhaite la bienvenue aux bambins qui ont vu le jour depuis la dernière édition de notre journal ainsi qu'aux nouveaux arrivants dans la commune. Je vous rappelle que la mairie se nomme également « maison communale », elle est la vôtre, n'hésitez pas à vous y rendre, vous y serez les bienvenus.

Dans l'attente de vous retrouver à l'occasion de moments conviviaux, notamment le repas des aînés et les traditionnels vœux du maire, cérémonies auxquelles je souhaite vous voir nombreux, je vous laisse parcourir ce nouveau numéro de l'écho de Bérus qui, je l'espère, vous apportera informations et réponses à vos interrogations dans de nombreux domaines.

Bonne lecture à tous

Gérard Evette

Compte Administratif 2021 budget commune

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Remboursement capital emprunts	170 441,98 €	Excédent investissement 2020	140 484,41 €
TOTAL REMBOURSEMENT DETTE (16)	170 441,98 €	TOTAL REPORT ANNEE N-1 (001)	140 484,41 €
Frais réalisation document urbanisme	2 478,00 €	FCTVA	101 779,47 €
Licence logiciel informatique	864,00 €	Taxe aménagement	1 498,65 €
Installations de voirie	1 548,24 €	TOTAL DOTATIONS RESERVES (10)	103 278,12 €
Installations agencement et aménagements divers	1 490,40 €	Subvention Région travaux	24 731,80 €
Matériel bureau et informatique	2 778,00 €	Produit des amendes de police	6 243,00 €
Vaisselle salle culturelle - tables pique nique - abribus	6 719,89 €	TOTAL SUBVENTIONS EQUIPEMENT (13)	30 974,80 €
TOTAL ACQUISITIONS (20-21-22)	15 878,53 €	TOTAL RECETTES REELLES	274 737,33 €
Diagnostic état église	3 135,00 €	Amortissements	1 532,38 €
TOTAL TRAVAUX (23)	3 135,00 €	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (040)	1 532,38 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	189 455,51 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	276 269,71 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	30 028,21 €	Excédent fonctionnement 2020	64 685,64 €
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	30 028,21 €	TOTAL REPORT ANNEE N-1 (002)	64 685,64 €
Charges de personnel et frais assimilés	83 277,42 €	Concessions cimetière	240,00 €
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL (012)	83 277,42 €	Redevance occupation domaine public	215,00 €
Compensation versée à la Communauté de Communes	4 247,00 €	TOTAL PRODUITS SERVICES ET VENTES (70)	455,00 €
TOTAL ATTENUATIONS DE PRODUITS (014)	4 247,00 €	Contributions directes	119 880,00 €
Charges de gestion courante (Elus, SIVOS, SDIS, Assoc.)	54 571,93 €	Attribution compensation	16 001,04 €
TOTAL CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	54 571,93 €	TOTAL IMPOTS ET TAXES (73)	135 881,04 €
Remboursement intérêts emprunts	5 530,61 €	Dotations Etat Département	100 959,18 €
TOTAL CHARGES FINANCIERES (66)	5 530,61 €	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (74)	100 959,18 €
Charges exceptionnelles	2 210,22 €	Location salle culturelle	1 440,00 €
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	2 210,22 €	Location terre	191,96 €
TOTAL DEPENSES REELLES	179 865,39 €	TOTAL PRODUITS DIVERS DE GESTION (75)	1 631,96 €
Amortissements	1 532,38 €	Produits exceptionnels	475,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (042)	1 532,38 €	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	475,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	181 397,77 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	304 087,82 €

Compte Administratif 2021 budget assainissement

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Déficit reporté année 2020	9 875,23 €	Affectation du résultat 2020	32 443,23 €
DEFICIT REPORTE ANNEE N-1 (001)	9 875,23 €	TOTAL DOTATIONS RESERVES (10)	32 443,23 €
Remboursement capital emprunts	19 693,17 €	Amortissements	15 916,87 €
REMBOURSEMENT DE LA DETTE (16)	19 693,17 €	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (040)	15 916,87 €
Remplacement pompe de relevage	1 472,00 €		
TRAVAUX (23)	1 472,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	31 040,40 €		
Amortissements des subventions	7 192,59 €		
TOTAL OPERATION D'ORDRE (040)	7 192,59 €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	38 232,99 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	48 360,10 €

DEPENSES EXPLOITATION		RECETTES EXPLOITATION	
Charges à caractère général	6 563,03 €	Excédent d'exploitation reporté	9 477,71 €
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	6 563,03 €	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE N-1 (002)	9 477,71 €
Reversement agence de l'eau	2 451,00 €	Redevances assainissement	44 039,95 €
TOTAL ATTENUATIONS DE PRODUITS (014)	2 451,00 €	TOTAL PRODUITS DES SERVICES, VENTES (70)	44 039,95 €
Pertes sur créances irrécouvrables	590,59 €	Produits exceptionnels	182,82 €
TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	590,59 €	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	182,82 €
Remboursement intérêts emprunts	5 933,73 €		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (66)	5 933,73 €		
Analyses lagunes	640,09 €		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	640,09 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	16 178,44 €	TOTAL RECETTES REELLES	53 517,66 €
Amortissements	15 916,87 €	Amortissements des subventions	7 192,59 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (042)	15 916,87 €	TOTAL OPERATION D'ORDRE (042)	7 192,59 €
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION	32 095,31 €	TOTAL RECETTES EXPLOITATION	60 893,07 €

URBANISME

LE MAIRE ET LA POLICE DE L'URBANISME

Le maire est Officier de Police Judiciaire (OPJ)

Il participe à la répression des infractions commises sur le territoire de sa commune.

Il fait respecter les obligations imposées par le code de l'urbanisme.

Pourquoi ? Respecter l'égalité des citoyens, faire cesser rapidement l'infraction, éviter la prescription de l'action publique (6 ans à compter de la fin des travaux).

Quand ? Constat de travaux et constructions réalisés sans autorisation ou en infraction au plan local d'urbanisme, travaux non conformes à l'autorisation délivrée, sur signalement ou dénonciation d'un tiers.

Comment ? Dresser un procès-verbal et le transmettre au procureur de la République.

DOCUMENT AUTORISATION URBANISME

Désormais vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne. Les autorisations suivantes peuvent être déposées électroniquement :

- Le certificat d'urbanisme (désigné par les lettres CUa et CUb),
- La déclaration préalable (DP),
- Le permis de démolir (PD),
- Le permis de construire (PC),
- Le permis d'aménager

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant de déposer vos Documents d'Autorisation d'Urbanisme :

<https://sve.sirap.fr/#/072034>

Marche à suivre pour déposer en ligne :

- connectez-vous à notre guichet électronique
- créez un compte en renseignant vos coordonnées et une adresse mail valide
- Formulez votre demande (directement ou avec une aide en ligne disponible)
- Complétez le formulaire en ligne et joignez les documents éventuellement nécessaires pour l'instruction de votre demande
- Validez : vous recevrez dans un délai d'un jour ouvré maximum un Accusé d'Enregistrement Electronique
- Dans un délai de 10 jours maximum, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique avec le numéro de votre dossier.

Les travaux

Les dossiers en cours

Finalisation de l'élaboration de la carte communale (coût total de l'opération 11 796,00 € ttc)

Réalisation d'un cheminement piétonnier route des bois de Vaux (consultation des entreprises)

Réalisation d'un plateau surélevé au carrefour des Rablais (consultation des entreprises)

Curage des lagunes du bourg (dès que les restrictions sanitaires le permettront ; en attente d'actualisation du devis)

Etat des lieux et diagnostic relatif à l'église (réalisé, en attente du diagnostic de l'architecte du patrimoine 5 640,00 € ttc)

Aménagement de l'aire de jeux à La Noë 12 631,14 €



Les projets (Incontournables)

Réhabilitation structurelle de l'église (pose des témoins sur les fissures réalisée, en attente du diagnostic de l'édifice)

Les projets (Sous réserve de possibilités budgétaires)

Aménagement de la cour de l'atelier municipal en enrobé avec cases de stockage de matériaux

Enfouissement de réseaux électriques (en attente de devis d'Enedis et du conseil départemental)

Les réalisations

Aménagement de 3 écluses avec coussins Berlinois sur la RD 285 en agglomération

Coût total : 22 843,06 € ttc

Subventions : 15 222,00 €

A la charge de la commune : 3 815,38 €

Rénovation de l'éclairage public en technologie LED 45 601,34 € ttc

Extension du columbarium dans le cimetière 4 473,00 €

Achat de vaisselle pour la salle culturelle et intergénérationnelle 2 475,36 €

Achat et installation d'un abribus à La Feuillère 2 576,52 €

(Subvention de la région de 1000 €)



Salle culturelle et intergénérationnelle

Qui peut la louer ? les Bérusiens et toute personne hors commune

La réservation doit se faire au moins 1 mois à l'avance (nouvelle procédure de la Trésorerie publique)

Tarifs habitants Bérus

Week-end du 1/10 au 30/04 : 300 €	Pénalités (clé non rendue dans les délais) : 50 €
Week-end du 1/05 au 30/09 : 280 €	Ménage (si salle non nettoyée/heure) : 45 €
Du 25/12 au 31/12 : 400 €	
Caution : 500 €	

Tarifs habitants hors commune

Week-end (toute l'année) : 400 €
Du 25/12 au 31/12 : 500 €
Caution : 800 €

Tarif 1 jour (mardi-mercredi-jeudi y compris férié) de 8H30 à 18H00 : 150 €

Réunions associations cantonales : 50 €

Association Fiesta Loca Danse : 320 € (2 séances /semaine en période scolaire)

Sivos du Rosay Nord

L'année scolaire 2021-2022 s'est achevée dans des conditions sanitaires un peu plus allégées que l'année précédente. Pour la prochaine rentrée, l'effectif provisoire est de 224 élèves.

La classe de neige prévue en janvier 2022 a été annulée pour raisons sanitaires. Une classe de mer en Bretagne pour les CM2 a été organisée du lundi 20 au vendredi 24 juin suite à la levée des restrictions liées à la pandémie. Une classe de neige est programmée en mars 2023 pour les CM1-CM2

Suite au vote du SIVOS et du conseil d'école, la semaine des 4 jours est adoptée.

La mairie de Bérus met à disposition des parents, matin et soir, une garderie gratuite

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 7H30-8H20 et 17H20-18H30

Inscription obligatoire des enfants auprès de la mairie en début d'année scolaire.

La vie des associations

Club « Loisirs et détente »

Chers amis

Je profite du petit journal de notre commune pour vous donner des nouvelles de notre club.

Nous avons pu, depuis septembre 2021, reprendre nos rencontres, nos activités, voir nos amis des clubs voisins ; cela nous a fait oublier un peu cette pandémie.

Je peux dire aussi que tous mes adhérents sont toujours présents. Bien sûr, ils ont vieillis avec quelques rides de plus.

Notre club se réunit le 1^{er} et le 3^e jeudi de chaque mois de 14H à 18H30. Les activités principales sont la belote et le tarot, complétées par divers jeux de société.

J'aurais aimé avoir quelqu'un qui se propose pour mettre en place un après-midi « marche ». Je sais qu'il y a des marcheurs à Bérus et mon idée est toujours d'actualité.

Je suis toujours à l'écoute si de nouveaux retraités veulent venir nous rejoindre : vous serez les bienvenus.

Je souhaite à toutes et à tous de profiter des bons moments qui nous sont donnés.

Votre présidente, Gisèle

Comité des fêtes

Bonjour à toutes et à tous

Nous sommes confiants dans la reprise de la vie associative et du déroulement habituel.

Très bonne participation à la fête des voisins dite pour nous la « fête des bérusiens » qui a eu lieu le vendredi 10 juin sous la forme d'un apéritif, offert par le comité des fêtes, suivi d'un pique-nique à la salle intergénérationnelle.

La prochaine manifestation sera la « Marmitoise » le samedi 5 novembre. Pensez à réserver vos places, la soirée est très demandée.

L'arbre de Noël aura lieu le vendredi 2 décembre. Des invitations seront distribuées pour les enfants de moins de 12 ans.

Nous recrutons des bénévoles et attendons toutes les personnes qui souhaitent prendre du bon temps.

Votre président, Joël

Anciens combattants

Le 11 novembre 2021, les 19 mars et 8 mai 2022, nous avons procédé au dépôt d'une gerbe au monument aux morts en présence de Messieurs PROCOLAM et HYACINTHE, et de quelques anciens combattants et Bérusiens.



Repas des anciens

Nous espérons fortement que le traditionnel repas des anciens puisse se dérouler normalement le 11 novembre prochain, comme à l'accoutumée.



Dernier repas des anciens en 2019

Vos droits, vos devoirs

Quelques précautions pour vivre en entente cordiale dans votre commune

Le brûlage

Pour mieux respirer, ne brûlez pas vos déchets verts, valorisez-les :



- Le compostage
- Le broyage et le paillage
- La déchetterie

Pour mieux respirer, ne brûlez pas non plus vos autres déchets.

Pour plus d'informations :

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit : article L541-21-1, II du code de l'environnement depuis le 10/02/2020.

Les nuisances sonores

Occasionnées par les tondeuses, les débroussailleuses, engins à moteur thermique et tous engins électriques, elles perturbent notre quotidien.

Par conséquent, il est primordial de respecter les horaires autorisés.

Du lundi au vendredi : 8H30 – 12H00 et 14H00-19H00

Samedi : 9H – 12H00 et 14H00-19H00

Dimanche et jours fériés : 10H00 – 12H00



Les animaux errants

Les propriétaires d'animaux doivent en assumer l'entière responsabilité, les contenir sur l'unique empreinte de leur propriété et les tenir en laisse lors de déplacement sur le domaine public. Toute divagation d'animal peut mettre en péril la sécurité des habitants, notamment celle des enfants. Merci de demeurer vigilant et de prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter la mise en fourrière de l'animal.

Attention

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en deux catégories (art.L211-12 du code rural et de la pêche maritime) en fonction de leur agressivité.

La détention de ces deux catégories de chiens est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune dans laquelle le propriétaire ou le détenteur de l'animal réside.

L'entretien des haies

Tout propriétaire d'une haie, plantée en limite de son terrain, est tenu d'en assurer l'entretien, et ce de tous les côtés. Pour ce faire, le voisin doit lui autoriser l'accès sur son domaine.

Après l'opération d'entretien, le terrain du voisin doit impérativement être remis en son état d'origine.

Conciliateur de justice

Dégradation, conflits de voisinage, litiges, etc..., faites appel au conciliateur de justice dont le rôle est d'aider les protagonistes à trouver une solution équitable aux problèmes rencontrés, et donc à éviter, si possible, une procédure judiciaire. Son intervention est totalement gratuite.

Un conciliateur de justice de la Sarthe, assure une permanence en mairie de Oisseau-le-Petit chaque 1^{er} mardi du mois à partir de 14h.

Prendre rendez-vous à la mairie de Oisseau-le-Petit au 02 33 26 84 56

Recensement à 16 ans

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16^e anniversaire et permet de s'inscrire aux examens.

Lagunes



Regardez bien les pictogrammes sur les emballages de vos lingettes

Merci de jeter vos lingettes dans votre poubelle ménagère. Les équipements de la station n'aiment pas du tout ces « produits ultra résistants » : agitateur bloqué, pompes bouchées.

L'agitateur se trouve saturé de lingettes en une semaine malgré un panier dégrilleur.

Seul le papier toilette va dans les WC, tout le reste va à la poubelle.

Le coût de chaque intervention par la société de maintenance est de 150 € HT et fera augmenter la redevance assainissement.

Rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Refus du tri : ce sont les déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri

	Refus tri en % du tonnage entrant
2020	40 %
2021	42,2 %

Ces refus de tri déterminent la part de matière destinée au recyclage et diminuent de ce fait les recettes qui y sont associées.

Actuellement, ces refus de tri ne sont pas facturés à la communauté de communes mais ils le seront prochainement.

A titre d'exemple :

Pour 2021 : 800 tonnes de tri refusé x 145 € ttc tarif incinération = 116 000,00 € TTC

Il est évident que cette somme devra être financée par la redevance qui va automatiquement augmenter.

Il est donc dans l'intérêt de tous de ne mettre dans les conteneurs de tri uniquement les déchets autorisés.

Mais aussi, rappelez-vous l'essentiel :

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »

Point d'Apport Volontaire

Le vidage des colonnes de recyclage se fait le lundi et le vendredi de chaque semaine. Aussi afin d'éviter les débordements, les retraités et les personnes disponibles en semaine pourraient déposer leur recyclage du mardi au jeudi pour libérer de la place pour les personnes qui ne peuvent venir que les week-ends.

Informations communautaires

Ordures ménagères résiduelles

Les rouleaux de sacs pour les ordures ménagères sont distribués en mairie pendant 3 semaines tous les ans en décembre ; au-delà de ces dates, ils sont disponibles au siège de la communauté de communes aux heures d'ouverture ci-dessous :

Lundi et vendredi 9h à 12h

Mardi, mercredi et jeudi 9h-12h et 14h-17h

Espace France services

Ses missions :

- Vous accueille, vous informe,
- Vous accompagne à l'utilisation des services en ligne,
- Vous aide à la navigation sur les sites pour des recherches d'information,
- Vous permet de trouver des informations relatives à votre situation personnelle (actualisation de situation, consultation des paiements, déclaration attestation),
- Vous aide à la réalisation de télé-procédures, de simulations, de prestations, à la création d'un compte personnel sur chaque espace partenaire, à la création d'un compte de messagerie,
- Vous met en relation avec les opérateurs partenaires,
- Vous oriente vers les bons interlocuteurs,
- Et accompagne vos démarches (carte grise, carte d'identité, passeport, permis de conduire, déclaration de revenus...)

Madame HIRON Agathe et Madame POIRET Lauriane vous guideront dans vos démarches si besoin.

Horaires d'ouverture : uniquement sur rendez-vous au 02 43 33 33 99

- Sur le site de Fresnay sur Sarthe 2 rue Abbé Lelièvre
Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 9h-12h30 et 13h45-17h
Mercredi : 9h-12h et 13h45-18h30
- Sur le site du centre social de la Haute Sarthe à Oisseau le Petit 15 rue Champs Roux
Jeudi : 13h30-17h
- Sur le site du centre social Georges Rouault à Beaumont sur Sarthe 21 avenue division Leclerc
Mardi : 9h-12h30 et 13h30-17h

Des plaquettes sont à votre disposition en mairie

Avenir et services (SOS coup de main)

Avenir et services est un collectif d'associations de l'économie social et solidaire du Nord Sarthe qui vous facilite la vie au quotidien en employant des salariés mis à votre disposition.

Occasionnellement, pendant quelques heures ou bien sur de longues périodes.

SIMPLE : pas de durée d'engagement, pas de démarches administratives, nous prenons en charge les contrats de travail, les bulletins de salaire et les déclarations sociales. Avenir et Services se charge de toutes les démarches de recrutement.

RAPIDE : analyse de votre demande dans les plus brefs délais.

EFFICACE : nous sommes à l'écoute de votre demande. Chaque mission est adaptée à votre besoin et votre satisfaction sera évaluée. Nous avons de bonnes connaissances des salariés mis à disposition. Un(e) conseiller(ère) en insertion professionnelle est dédié(e) à chaque salarié.

Avenir et services vous propose :

- Entretien de la maison et travaux ménagers*
- Préparation des repas à domicile*
- Repassage de linge*
- Livraison des courses à domicile*
- Soutien scolaire à domicile*
- Alimentation et promenade d'animaux domestiques*
- Garde d'enfants de plus de trois ans*
- Assistance informatique*
- Petits travaux de jardinage, tonte, débroussaillage, taille*
- Maintenance, entretien et surveillance temporaire » à domicile de la résidence principale et secondaire*
- Petits travaux de bricolage*
- Petits travaux de peinture, tapisserie, maçonnerie...
- Manutention
- Aide au déménagement
- Nettoyage de pierres tombales et accessoires...



*Vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale ou crédit d'impôt de 50% des montants facturés pour les services à la personne (sous certaines conditions).

Les chèques emploi service universel sont acceptés.

Des plaquettes sont à votre disposition en mairie

Collectif d'Urgence

Le Collectif d'urgence est une association d'insertion sociale et professionnelle qui recrute des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.

Il propose le savoir-faire de leurs équipes dans le cadre de :

- *Jardin de l'Espoir,*
- *Prestations, gestion et création d'espaces verts,*
- *Gestion des déchets verts,*
- *Gestion des encombrants,*
- *Un atelier féminin,*
- *Un libre-service social,*
- *Cotriva (pour les entreprises)*

Renseignements au 02 33 26 38 57 – mail collectif.urgence@orange.fr

Site internet www.collectif-urgence.com – Adresse postale 14 rue Seurin 61000 ALENCON

Avec le département, des conseillers numériques à votre service : des ateliers gratuits pour tous

Charlène Bossard a été recrutée au mois d'avril par le conseil départemental de la Sarthe pour occuper le poste de conseillère numérique sur le territoire de la Communauté de communes.

Ses missions :

Vous faire découvrir les outils numériques, vous aider dans vos démarches en ligne, pour envoyer et recevoir des mails, vous faire découvrir de nouvelles technologies, vous aider à gérer et protéger vos données personnelles, dans votre recherche d'emploi ou de formation.

Des ateliers numériques, sur inscription sont prévus prochainement sur votre territoire ainsi que des permanences individuelles, également sur inscription :

Dans les mairies partenaires :

Ancinnes (02 33 82 22 52), Moulins le Carbonnel (02 33 26 88 57), Gesnes le Gandelin (02 33 26 88 26) et Vivoin (02 43 97 04 88)

Dans les lieux partenaires :

Centre social de Oisseau le Petit (02 33 82 19 20), Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (02 43 34 34 59) et Centre social de Beaumont sur Sarthe (02 43 97 50 70).

Des plaquettes sont disponibles en mairie

Réso'Ap

L'Accompagnement avec un grand A : Accompagnement et Solidarité

Ses missions :

Se rendre chez le médecin, le dentiste, le pharmacien..., faire les courses, lire, discuter, prendre un café..., aller chez le coiffeur, se déplacer à Pôle Emploi...etc

Des bénévoles du Réso'Ap se proposent de vous accompagner dans vos déplacements. Mais pour que cela fonctionne, il faut des bénévoles demeurant à moins de 10 kms de Bérus. Donc, si vous avez un peu de disponibilité pour devenir bénévole, vous pouvez contacter le Réso'Ap au 02 43 39 44 49.

Du lundi au vendredi de 8h30-12h et de 14h-17h00 ou par mail : contact@resoap.fr

Vous serez remboursés de vos frais kilométriques par le Réso'Ap.

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles vous accompagne en 2022-2023.

Informations et conseils gratuits pour tous sur les travaux de rénovation énergétique et les aides financières en vigueur.

Quels travaux ?

Isolation thermique de la toiture, des murs, du plancher..., remplacement du système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire, installation d'une ventilation efficace, remplacement des menuiseries etc...

Des aides pour qui ?

Les propriétaires occupants, les accédants à la propriété, les propriétaires d'un logement loué ou vacant, les mono-propriétaires ou syndicats de copropriété, petits tertiaires privés (moins de 1000m²).

Les financeurs possibles

L'agence nationale de l'habitant (Anah), MaPrimeRénov', la Région Pays de la Loire, le Département de la Sarthe, les caisses de retraite, les fournisseurs d'énergie (Certificats d'Economie d'Energie).

D'autres dispositifs d'aides financières peuvent également être mobilisés selon votre situation personnelle et votre projet.

Vous avez un projet de travaux ?

Les conseillers Habitat France Rénov' d'INHARI vous renseignent par téléphone ou par mail et vous accueillent lors des permanences sur rendez-vous 02 61 67 18 75 - francerenov.hsam@inhari.fr

Centre social de la Haute Sarthe

Centre social
de la Haute Sarthe



Oisseau Le Petit



Cette activité est destinée aux enfants âgés de 3 mois à 4 ans, accompagnés d'un adulte (maman, papa, mamie, papi, assistante maternelle...).

Eveil à la musique (découverte d'instruments de musique, du rythme, des différents sons...)

Stimulation de la mémoire



Découverte du schéma corporel (chansons, comptines, danses)



Construction du langage (chansons, comptines)

Un temps de convivialité et d'échanges

Socialisation de l'enfant

LE VENDREDI DE 9 h 30 à 10 h 30
SALLE DES ASSOCIATIONS A BERUS
SALLE DE LA MAIRIE A ST AUBIN DE LOCQUENAY
SALLE DES FETES DE PIACE



Tarifs : de 2 € à 2,50 €

INSCRIPTIONS : par mail : musique@cshs.fr
Ou au 02.33.82.19.20

Vous pouvez retrouver le planning de l'éveil musical sur le site du Centre Social de la Haute Sarthe (rubrique petite enfance / téléchargement)
centre-social-oisseau.fr

CENTRE SOCIAL DE LA HAUTE SARTHE (Association loi 1901)
15 x Les Champs Roux x - 72610 Oisseau le Petit
Service Petite Enfance : tél. : 02.33.82.19.23 – Email : csots-multiaccueil@orange.fr



Digitale : digitalis purpurea

Le centre social, c'est quoi ?

Un Centre Social est un lieu de vie et d'initiatives pour les habitants. Ouvert à tous, il a pour mission de créer du lien social et de contribuer au « mieux vivre ensemble ».

Un Centre Social est donc :

- Un équipement de proximité à vocation sociale globale, **ouvert à l'ensemble de la population** habitant à proximité, offrant **accueil, animations, activités et services** à finalité sociale ;
- Un équipement à vocation **familiale et pluri-générationnelle**, favorisant le développement des **liens sociaux** et familiaux ;



- Un lieu d'animation de la vie sociale, prenant en compte **l'expression des demandes** et des initiatives des usagers et habitants et favorisant le développement de la vie associative ;
- Un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices, contribuant au développement du **partenariat**.

Lieu d'accueil
Accueils de loisirs
Accompagnement de projets

Point numérique
Initiative
Permanences et hébergement de services

Activités adultes
Entraide
Ateliers parents - enfants



Centre social de la Haute Sarthe (Association loi 1901)

15 « Les Champs Roux » 72610 Oiseau le Petit

☎ 02 33 82 19 20 - Email csois-multiaccueil@orange.fr - [http : centre-social-oiseau.fr](http://centre-social-oiseau.fr)

Centre Social
de la Haute Sarthe



Oisseau le Petit

Plus que quelques

Places !!



COURS DE COUTURE

Tous niveaux

**Le samedi de 10 h à 12 h
Salle des associations
Centre Social de Oisseau le Petit**



Vous souhaitez réaliser un projet personnalisé, rectifier un article, apprendre à vous servir d'une machine à coudre, effectuer un travail manuel.



**INSCRIVEZ-VOUS en téléphonant au
02.33.82.19.20**



Les cours sont animés par une professionnelle.

Tarifs : 75 € le trimestre (soit 5 cours de 2 heures)

Dates : 8 et 22 octobre, 12 et 26 novembre et 10 décembre

Les dates sont disponibles au centre social de Oisseau le Petit au 02.33.82.19.20, sur notre page facebook : Centre Social de la Haute Sarthe



Adhésion au Centre Social obligatoire : validité du 1er janvier au 31 décembre
8 € pour les familles de la cdc Haute Sarthe Alpes Mancelles
12 € pour les familles hors cdc Haute Sarthe Alpes Mancelles

CENTRE SOCIAL DE LA HAUTE SARTHE (association loi 1901)
15, Les Champs Roux - 72610 Oisseau le Petit
Tél. : 02.33.82.19.20 - Email : secretariat@cshs.fr

RENCONTRE AVEC LE DOYEN DE NOTRE COMMUNE PAR L'ECHO DE BERUS



Né le 27 août 1927, dans la commune de Piacé (Sarthe) Monsieur Maurice BROSSARD vivait aux côtés de son frère décédé, de sa sœur de 96 ans et qui est toujours vivante et de ses parents agriculteurs.

Il a décroché son certificat d'études à Piacé en 1940. Il affectionnait le sport et pratiquait régulièrement le football à l'école, qu'il aime encore regarder à la télévision. Il jouait aussi du tambour dans une fanfare; c'était une de ses passions.

Il était également enfant de chœur et tous les matins, vers 6 heures, avant de partir à l'école, il participait à la messe avec le prêtre de sa commune puis il prenait son petit déjeuner avec lui ; Monsieur BROSSARD en garde de bons souvenirs.

Et des souvenirs il en possède beaucoup. Non moins que ce jour, aux abords de juin 1944, où il a mené les chevaux de ses parents vers des prés éloignés afin que les allemands ne s'en emparent pas. Il entendait au loin les chars des anglais qui avançaient. Il se revoit avec les allemands tout proches, qui étaient à la barrière de la cour ; cependant il savait qu'il fallait avancer. Il courait le plus vite possible et son visage était griffé par les branches des arbres. Tout à coup, derrière lui les balles se sont mises à siffler ; c'est alors qu'il a dû se jeter au sol afin de se protéger. Ce qui est surprenant c'est qu'en y repensant, il n'avait pas eu si peur que cela.

Depuis 1955, il habite la commune de Bérus.

Monsieur BROSSARD avait un petit troupeau de huit vaches et possédait un petit tracteur Renault D22. Mais il se déplaçait souvent à bicyclette pour s'occuper de ses vaches.

Sur la route de Oisseau le Petit vers la carrière au niveau de Boisdeffre, il avait une grange en bordure de route où il stockait la paille en été.

Monsieur BROSSARD a également cultivé le cassis pendant 6 années, dans un champ d'un hectare environ, sur la commune de Bérus. Des enfants des alentours faisaient le ramassage et il vendait le cassis à la distillerie Société Industrielle des Alcools de l'Ouest située à Vernie, à côté de Beaumont sur Sarthe, qui a fermé au début des années 90.

Sur la commune de Bérus, Monsieur BROSSARD a connu le café Hersant qui faisait également épicerie. Il a connu et utilisé la voiture à cheval pour se déplacer ici même sur les routes de Bérus.

Monsieur BROSSARD Maurice est le doyen de notre commune, il a 95 ans, et il cultive toujours son jardin.

Nous le remercions pour cet échange enrichissant et chaleureux.

Un peu de bonne humeur

Le Mainiot : le parler du Maine

La grousse

Au printemps d'année pasée, j'avais marqué qu'ma fille, é n'tait point ordinaire : la nuit, é rêvait tout haut, é beuillait et é riait la journée ; de c'coup-là, ça n'en faisait dédequé. Et é travaillait d'l'ouvrège sans bourder.

Ça fait qu'un dimanche, comme n'on s'en r'venait d'la grand-messe tous les deux, ma fille é m'dit comme ça : Mon père, j'ai dédequé à vous confier.

- Dé qué don, ma fille, que je guis réponis.
- Et bin, qu'é dit, j'voudrais m'marier !
- Te marier, que je guis dis, c'est bin de ton âge et je t'approuve. As-tu un bon ami ?
- Oui, qu'é dit, le gâs Louis Bertrand !

Ah dame ! Je bourdis tout net.

- Dé qué ? Que j'guis dis, le domistique de la Bonde, je voudrais bin vée ça !
- Et pourqué don pas, qu'é dit, c'est un bon gâs, travailleux, économe, bin comme i faut et d'bonne famille. Si i n'est point riche, c'est point d'sa faute ; i m'plait à mé !
- P'têt' bin, mais tu n'vas tout d'même pas crére que j'vas t'laisser marier avec un domistique de ferme !
- Oh ! Qu'é dit, il est aussi bon qu'un patron : tout l'monde n'a point l'ergent qui faut pour acheter eun' ferme, vantiers.

C'téjour-là, i n'en fut point dit pus long. Un mois après, cor en r'venant d'la messe, la satrée fille é r'commencit à m'causer d'son bon ami.

- Eh bin, mon père, ét' vous décidé à me l'donner ?
- Non, que j'guis dis, non, mille fés non !
- Eh bin, qu'é dit résolument, va pourtant fallère dire oui...
- Dire oui, jamais ! Et pourqué don ?
- Pasque j'sés grousse, qu'é dit comme ça.
- Pasque t'es... oh ! Mouase fumelle...eh bin, i n'manquit pus qu'ça ! Tu n'as point honte !

Et j'guis des bêtises; j'l'aurais bin battue. Il fallut don bin guè passer et dire oui de force.

- Mais surtout, marie té en blanc, que j'dis à ma fille.

La noce, elle eut lieu chin nous. On n'tait quatervingts à table au midi et pus d'cent au soir.

C'était eun' belle noce et eun' belle mariée, ma fê, et ça dansit tout' la nuit. C'est la jeunesse qu'était bénaise ; n'guavait qu'mé à faire triste mine...

L'gâs Louis Bertrand, i vint don habiter conte nous. Cinq ou six mois après la noce, j'voyais que rin n'venait et que j'n'étais point core prêt à ét' grand père.

- Bin veyons, que j'dis à ma fille, pour quand don qu'c'est ?
- Déqué don, mon père, qu'è fit de son air ingénu...
- N'm'avais-tu pas annoncé que j'serais grand père ?

- Oui, qu'é dit, mains ça n'était point vrai, car je m'é sés toujours bin conduite ; mains j'n'avais qu'c'te moyen-là pour obtenir vout consentement, j'nai point hésité.

J'avais don été berné par ma bouèse. J'me s'rais bin mis en colère core eun' fés, mais j'trouvais qu'valait mieux n'en rire, d'autant pus que j'sés bin content d'mon gendr' qu'est un bon gâs sérieux, obligeant, travailleux, toujours l'premier à l'ouvrège, et l'dernier, et qui m'remplacera bin quand je n'serais pus d'ce monde.

- Eh bin, que j'dis à ma fille : « c'est pas tout ça : j'métais fait à l'idée que j'serais grand-père et je sés bin fâché de n'point cor l'êt' ! Dépêche té d'acheter un p'tit gâs ou bin je mettrai en colère pour de bon et j'te désriterai ! »

Je n'sais pas si c'est ça qui gua fait pou, mais, à la fin d'année, i nous arrivit un biau grous gâs. C'est ma fille qu'était don bénaise, et mé aussi, j'vous l'dis !

Fernand Bourdin
1885 -1956

Informations

Mairie

Tél : 02 33 26 83 33

Mail : mairie-berus@orange.fr

Site internet : www.berus.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi de 16H à 18H30

Jeudi de 15H à 18H

Vendredi de 9H à 12H

Service d'urgence

Numéro d'appel unique des urgences : 112

Gendarmerie..... : 17

Pompiers..... : 18

SAMU..... : 15

Centre anti-poison : appeler le SAMU

EDF, Eau, Assainissement : coordonnées sur vos factures

Services médicaux

Maison médicale de Fresnay-sur-Sarthe : 2 rue Abbé Lelièvre 72130 Fresnay-sur-Sarthe

- Médecin salarié

Dr LAURENS Amélie ou Dr LETRONNIER Frédéric son remplaçant

Prise de RDV de 9H à 12H et 14H à 17H du lundi au vendredi

Au 02 43 34 54 04

- Médecin libéral

Dr LAOT Valentin

Prise de RDV de 9H à 12H et 14H à 17H du lundi au vendredi

Au 02 43 34 54 00



Origan commun: *Origanum vulgare*

Maison médicale de Sougé-le-Ganelon : rue des Acacias 72130 Sougé-le-Ganelon

- Médecin généraliste

Dr LAURENS Amélie ou son remplaçant Dr LETRONNIER Frédéric.

Au 02 43 34 54 04

Maison de santé de la Haute Sarthe à Fyé : 10 rue Charles Perrault 72130 Fyé

- Médecin généraliste

Dr ECHEVARRIA-VAZQUEZ Alberto

Prise de RDV de 9H à 12H et 14H à 17H du lundi au vendredi

Au 02 33 82 51 66

- Médecin libéral

Dr LE NEN-RUIZ Gaëlle

Prise de RDV de 8H à 20H du lundi au vendredi

Au 09 54 61 49 57

Maison de Santé Pluridisciplinaire de Beaumont-sur-Sarthe : 8 av. du Joncheray 72170 Beaumont-sur-Sarthe

- Médecins généralistes :

Dr BAUD Gérard, Dr CHABRERIE Michel, Dr ECHASSERIEAU Jérôme, Dr GINDREY Guillaume

Au 02 43 97 01 86

Dr Miguel VIELLE

Au 02 43 97 15 85

Ecoles

Sivos du Rosay Nord

6 Rue de la Ruaudière

72610 Oisseau le Petit

☎ : 02 33 15 08 76



Coquelicot : *Papaver rhoeas*

Prêtre

Monsieur l'Abbé Gautier TERRAL

Presbytère de Fresnay sur Sarthe

☎ : 02 43 97 21 28

Transport

ALEOP

Une ligne de bus du réseau Aleop Pays de la Loire est à votre disposition en période scolaire.

Ligne 204 Alençon-Fresnay sur Sarthe et retour

Brochure des horaires disponibles en mairie

L'arrêt de bus se trouve à proximité de la mairie

Taxi pour les personnes âgées

La commune propose un transport en taxi pour les personnes n'ayant pas de moyens de locomotion, notamment pour le marché du jeudi matin à Alençon

Pascal Courtioux ☎ 02 33 27 76 51

Assistante sociale

Madame Delphine SECHE

Antenne de Fresnay-sur-Sarthe

2 rue Abbé Lelièvre

72130 FRESNAY-SUR-SARTHE

☎ : 02 43 33 33 60



Marguerite : *Leucanthemum vulgare*

Déchetterie

Désormais trois déchetteries sont à votre disposition sur le territoire de la communauté de communes :

St Ouen de Mimbré – ZA de la Promenade, 15 rue du Chemin de Fer

Horaires d'ouverture

Mercredi-mardi-vendredi-samedi : 9h-12h et 14h-17h30

Dernier accès 10 minutes avant la fermeture

Beaumont sur Sarthe – Rue Saint Pierre 72170 Beaumont sur Sarthe

Horaires d'ouverture

Mardi-mercredi-vendredi-samedi : 9h-12h et 14h-17h30

Et

La nouvelle déchetterie d'Ancinnes/Bourg le Roi ouverte depuis le 5 septembre 2022

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi : 9h-12h et 14h-17h30 – Vendredi : 14h-17h30

Rappel

La carte obligatoire donne accès aux trois déchetteries du territoire. Si vous ne l'avez pas encore, adressez-vous au secrétariat de la communauté de communes 02 43 34 34 59



TENSION ATTENTION

Protégez-vous du risque électrique !

L'été est propice aux loisirs, moments de détente ou encore aux travaux. Quelle que soit l'activité que vous pratiquez : pêche, ULM, parapente, bricolage... ou les modifications que vous souhaitez opérer chez vous : élagage, réhaussement de terrain, réfection de toit... Gardez l'œil ouvert et ayez les bons réflexes.

Quelques conseils :

- Restez éloigné des ouvrages électriques
- Ne tentez pas de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique.
- Téléchargez l'application Ligne Alerte pour identifier les lignes électriques autour de vous 

Comment agir en cas d'incident ?

- 1- Interdire l'accès pour prévenir un autre accident.
- 2- Rester à distance des personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique pour éviter d'être vous-même électrisé(e) voire électrocuté(e).
- 3- Alerter en appelant le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).

N°Urgence Dépannage Électricité

Pour les particuliers :
09 726 750 XX
(XX = N° du département)

Pour les collectivités :
0 811 01 02 12 + code INSEE
Appels non surtaxés.



Pour toute information complémentaire, contactez votre interlocuteur privilégié Enedis ou rendez-vous sur [Tension-Attention.fr](https://www.tension-attention.fr).

enedis  Le réseau de transport d'électricité



Coucher de soleil sur Bérus été 2022

Connaissez-vous... la commune ?

1. Si le conseil municipal est composé de 15 élus, quel peut être le nombre maximum d'adjoints au maire ?
a. 4
b. 5
c. 6
2. Quel âge au minimum doit avoir une femme pour que le maire puisse prononcer son mariage ?
a. 15 ans et 3 mois
b. 17 ans révolus
c. 18 ans révolus
3. Quelle est la principale recette fiscale des communes (France 2020) ?
a. La taxe d'habitation
b. La taxe sur le foncier bâti
c. La TVA ?
4. Pour éviter d'avoir à acquitter une pénalité, quel pourcentage de personnes handicapées une commune doit-elle employer ?
a. 3 %
b. 6 %
c. 10 %
5. Lorsqu'un maire adresse un courrier officiel à la maire de la commune voisine, la formule de politesse doit faire référence à :
a. Sa haute considération
b. Ses sentiments distingués
c. Ses salutations distinguées
6. Dans quel délai après le jour de l'accouchement une déclaration de naissance doit-elle se faire dans la mairie du lieu de naissance ?
a. 24 heures
b. 3 jours
c. 5 jours
7. À quand remonte l'origine du mot « maire » (« maior ») ?
a. Au IX^e siècle
b. À 1789
c. À 1884
8. Quelle juridiction est saisie en cas de contestation d'une élection municipale ?
a. Le tribunal administratif
b. La cour administrative d'appel
c. Le Conseil constitutionnel
9. Laquelle est conseillère municipale d'une commune ?
a. Miss Aquitaine
b. Miss Bourgogne
c. Miss Picardie
10. Quel mandat un ressortissant belge peut-il acquérir dans une commune française ?
a. Aucun
b. Conseiller municipal
c. Adjoint au maire
11. Quel est le record de la durée de mandats successifs pour un maire ?
a. 57 ans
b. 62 ans
c. 72 ans
12. Lequel est l'actuel président de l'Association des maires de France (AMF) ?
a. François Baroin
b. André Laignel
c. David Lisnard
13. Quelle est la phrase exacte ?
a. Paris est belle
b. Nice est ensoleillée
c. Marseille est grand
14. Quelle collectivité dispose de la clause de compétence générale ?
a. La commune
b. L'intercommunalité
c. La région
15. Quelle couleur de l'écharpe tricolore du maire se porte près du cou ?
a. Le bleu
b. Le blanc
c. Le rouge
16. Combien de séances du conseil municipal doivent être tenues au minimum chaque année ?
a. 3
b. 4
c. 6
17. À qui le maire peut-il déléguer ses pouvoirs de police ?
a. À un agent municipal
b. À un adjoint au maire
c. Au DGS
18. Combien y a-t-il de communes en France (métropole et DROM) ?
a. 25 549
b. 34 955
c. 36 254
19. Lequel doit s'exprimer en dernier lors d'une cérémonie dans la commune ?
a. Le maire
b. Le préfet
c. Le président du conseil régional
20. Comment les convocations au conseil municipal doivent-elles être adressées ?
a. En mains propres
b. Par voie postale
c. Par voie dématérialisée
21. Quel est le pourcentage de femmes maires d'une commune ?
a. 19,8 %
b. 28,9 %
c. 39,2 %
22. Quelle est la diminution moyenne de la consommation de gaz générée par une réduction de 1 °C de la température de chauffe de la mairie ?
a. 3 %
b. 5 %
c. 8 %
23. Combien de communes ne sont pas incluses dans une intercommunalité à fiscalité propre ?
a. 4
b. 124
c. 1342
24. Des conseils consultatifs de hameaux peuvent être créés dans les communes de moins de :
a. 500 habitants
b. 1 000 habitants
c. 3 500 habitants
25. Quelle est la commune la plus étendue de France métropolitaine ?
a. Arles
b. Nîmes
c. Paris
26. Quel pourcentage d'électeurs peut saisir le conseil municipal d'une demande de consultation des habitants ?
a. 10 %
b. 20 %
c. 50 %
27. Quel pays compte le plus grand nombre de communes ?
a. L'Allemagne
b. La France
c. L'Italie
28. Quelle est la part des communes de moins de 2 000 habitants parmi les communes françaises ?
a. 66,4 %
b. 84,6 %
c. 92,6 %
29. En quelle année la première femme a-t-elle été élue maire d'une commune ?
a. 1919
b. 1944
c. 1948
30. À partir de quelle superficie, la construction d'une maison individuelle nécessite-t-elle que le maire délivre un permis de construire ?
a. 15 m²
b. 18 m²
c. 20 m²

1 a (30 % de l'effectif arrondi à l'entier inférieur) ; 2 c ; 3 b ; 4 b ; 5 c (on n'exprime pas des sentiments à une femme) ; 6 c ; 7 a ; 8 a ; 9 c (la Compiègne [Oise, 40 615 habitants]) ; 10 b ; 11 c (André Cornu, maire de Bazolles [Nièvre, 280 habitants] de 1815 à 1887) ; 12 c ; 13 b (les noms de ville finissant par une syllabe muette sont féminins sauf s'ils débutent par un article masculin - exemple : Le Havre) ; 14 a ; 15 a ; 16 b ; 17 b ; 18 b ; 19 b ; 20 c ; 21 a ; 22 c ; 23 a (quatre îles mono-communales : Bréhal, Ouessant, Sein, Yeu) ; 24 c ; 25 a ; 26 a ; 27 b ; 28 b ; 29 b (Clise Cagnard à Pèriers-sur-le-Dan [Calvados, 548 habitants]) ; 30 c.

